



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le lundi 1 août 2016 à 7h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Lindsay Tuer, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cedric Briggs, conseiller # 6
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier
Michael Ferland, inspecteur municipal
Ralph Bird, inspecteur à la voirie

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 4 JUILLET 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 5.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 5.3. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 CONCERNANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE CONSTRUCTION ET DÉMOLITION.
- 5.4. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER UNE DÉROGATION MINEURE AU 29 CHEMIN PARAMOUNT.
- 5.5. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER LA DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE SUR UNE PARTIE DU LOT 5 192 565
6. ADMINISTRATION
- 6.1. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #332-2013 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
- 6.2. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE.
- 6.3. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LOISIR AVEC LAC-BROME
7. CHEMINS
- 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE
- 7.2. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT # 330-2012 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.
- 7.3. RÉOLUTION VISANT À RENOUVELER L'ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICE AVEC ST-ÉTIENNE-DE-BOLTON
8. INCENDIE
- 8.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS D'AOÛT
9. VARIA
- 9.1. PROJET DE LOI 106
- 9.2. PROJET DE RÈGLEMENT 317-2016
10. COMPTES À PAYER
11. LEVÉE DE LA RÉUNION



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#086-0816

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LINDSAY TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 4 JUILLET 2016

#087-0816

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2016 soit adopté avec conditions.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 12 personnes

5. URBANISME

5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Permis émis

8 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en juillet 2016 pour une valeur de 119 400 \$.

Inspections/ infractions

6 inspections ont été effectuées en juillet 2016

- 24 Chemin Quilliams : Propriétaire avisé de l'illégalité du camping. Doivent procéder à une preuve de droits acquis. Quelques infractions émettre.
- Coin Lakeview et Mountain : plainte relative à des déchets présents sur le terrain. Infraction à envoyer.
- 32-34 Maple Terrace : Travaux de nettoyage du terrain (déblai) par une pelle mécanique sans permis. Avis d'arrêt des travaux émis jusqu'à l'émission d'un permis.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

5.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Responsabilité du CCU et assurabilité

Explications du Directeur général sur les questions d'assurance. Les discussions et réflexions se poursuivront à la prochaine rencontre du comité.



Demande de dérogation mineure - agrandissement d'une résidence dérogatoire protégée par droits acquis.

Le Comité, après analyse de la demande, recommande au Conseil d'autoriser la dérogation mineure pour l'extension d'une superficie de 53.96m² au lieu du maximum autorisé de 36.63m².

Demande de reconnaissance comme site historique ou patrimonial - Cimetière de la famille Blunt

Le Comité, après analyse de la demande et vérification des éléments demandés, recommande au Conseil de reconnaître, sur le territoire de la municipalité, un comité local du patrimoine qui serait chargé de ce genre de dossier. Le tout afin de suivre les étapes légales prévues par le ministère de la Culture. Le dossier est à suivre dans les prochaines semaines.

Demande de certificat d'attestation - Roch Vallières - Additions au certificat d'autorisation du MDDELCC

Le Comité, après analyse de la demande, a décidé de retarder jusqu'à la prochaine rencontre la décision relative à la conformité des règlements municipaux. Ceci dans le but de vérifier plus en détail la réglementation municipale et de s'assurer que le tout est bel et bien conforme.

Varia

Aucun sujet n'a été ajouté à la rencontre.

5.3. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008 CONCERNANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE CONSTRUCTION ET DÉMOLITION.

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Denis Vaillancourt qu'à une séance ultérieure, une proposition sera faite pour adopter le règlement de zonage #264-1-2016 concernant les matières résiduelles de construction et démolition.

5.4. RÉOLUTION VISANT À APPROUVER UNE DÉROGATION MINEURE AU 29 CHEMIN PARAMOUNT

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée par le propriétaire du 29 chemin Paramount ;

ATTENDU QUE la demande concerne l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis de 53.96m², au lieu de la limite permise de 36.63m² tel que stipulé par l'article 19.2.5 du règlement de zonage #264-2008 ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leurs droits de propriété et que les travaux ont été effectués de bonne foi ;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

#088-0816



QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement de 53.96m² de la construction plutôt que la limite permise de 36.63m² au 29 chemin Paramount, lot 5 192 949.

5.5. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LA DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE SUR UNE PARTIE DU LOT 5 192 565

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la part de M. Ian McMartin pour le lot 5 192 565 ;

ATTENDU QUE la nature de la demande est dans le but d'autoriser un usage autre qu'agricole pour un bâtiment accessoire près de la résidence;

ATTENDU QUE le propriétaire possède déjà une résidence ainsi qu'un bâtiment accessoire sur le lot 5 192 565 ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Bolton-Ouest ;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères édictés à l'article 62 de la LPTAAQ ;

#089-0816

EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'usage à des fins autres qu'agricole sur une partie de 5 000 m² du lot 5 192 565, laquelle devra inclure tous les bâtiments actuellement construits.

6. ADMINISTRATION

6.1. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #332-2013 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Jacques Drolet qu'à une séance ultérieure, une proposition sera faite pour adopter le règlement #332-2016 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

6.2. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE

#090-0816

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les assurances de dommages de la municipalité soient renouvelées avec la firme de Courtiers Multi Plus Inc. pour le terme du mois de juillet 2016 au mois de juillet 2017 avec une prime annuelle de \$5 605,00 + taxes tel que mentionné dans les soumissions E5500101602-31 des 22 et 27 juillet 2016.

6.3. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LOISIR AVEC LAC-BROME

ATTENDU QUE Bolton Ouest et Lac-Brome désirent se prévaloir des



dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes* et du Code municipal pour conclure une entente en matière de loisirs ;

ATTENDU QUE Lac-Brome possède des infrastructures de sport et de loisirs et qu'elle désire les mettre à la disposition des citoyens de Bolton-Ouest moyennant contrepartie de sa part ;

ATTENDU QUE Lac-Brome organise, coordonne et bénéficie d'une panoplie d'activités de sport et de loisirs et que ces activités intéressent la population de Bolton-Ouest pour y participer ;

ATTENDU QUE la présente entente constitue l'affirmation des parties à conclure une entente et que cette dernière confirme l'état des négociations de part et d'autre au moment de la signature. Le consentement à l'entente de Bolton-Ouest a été donné sur la seule foi des services et infrastructures en place à cette date ;

#091-0816

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'entente de 3 ans soit adoptée telle que présentée au coût de 3 000\$ par année, indexé.

7. CHEMINS

7.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Travaux effectués :

- Les derniers chemins ont été traités avec de l'abat-poussière.
- Un total de 6 ponceaux a été changé sur les chemins Brill, Stukely, Mizener et Argyll.
- Lors de la réunion de la voirie du 20 juillet, il a été décidé de remettre le pavage du chemin Foster à l'année prochaine, à cause des délais réglementaires pour les appels d'offres trop serrés.
- Des castors causent des ennuis sur Tuer et Glen. Notre trappeur essaie de les décourager.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ

7.2. AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT # 330-2012 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

A.M.

AVIS DE MOTION, est, par la présente donné avec dispense de lecture par le conseiller Cedric Briggs qu'à une séance ultérieure, une proposition sera faite pour adopter le règlement #330-2016 concernant la circulation et le stationnement.

7.3. RÉSOLUTION VISANT À RENOUVELER L'ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICE AVEC ST-ÉTIENNE-DE-BOLTON

ATTENDU QU'une résolution est requise par chacune des parties pour renouveler l'entente ;

#092-0816

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest accepte de renouveler l'entente de 3 ans telle que présentée pour les années 2016-2017-2018.

8. INCENDIE

8.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS D'AOÛT

Aucun incendie n'a été reporté.

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

9. VARIA

9.1. PROJET DE LOI 106

Conseiller Jacques Drolet explique le projet de loi et annonce qu'une consultation publique se tiendra du 16 au 19 août. Les gens sont invités à venir s'informer et participer au processus.

9.2. LE PROJET DE RÈGLEMENT 317-2016

Le projet de règlement 317-2016 pourrait être mis sur le site internet pour recevoir les commentaires des citoyens et infolettre aussi.

10. COMPTES À PAYER

Solde à la banque au 30 juin 2016	286 905,79	\$
Déboursés de juillet 2016	93 488,40	\$
Dépôts de juillet 2016	136 621,78	\$
Solde à la banque au 31 juillet 2016	330 039,17	\$
CPG	505 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

#093-0816

QUE les comptes du mois de juillet 2016 soit approuvés et que les paiements du 1 août 2016 au montant de 105 889,93\$ soient émis.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER À 20H53.

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 12 SEPTEMBRE 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

PDC/js



Faits saillants

Période de questions

Jean-Marc Delacoste

QUESTIONS : Pourriez-vous nous expliquer les modifications des avis publics liés à la consultation publique ?

RÉPONSE : Oui, ça découle du REGES de la MRC. Nous effectuons la concordance des règlements.

Colette Vézina

QUESTIONS : C'est quoi la dérogation mineure du 29 chemin Paramount ?

RÉPONSE : La dérogation mineure est une demande pour autoriser l'agrandissement de 53.96m² de la construction plutôt que la limite permise de 36.63m² au 29 chemin Paramount, lot 5192 949.

Richard Proulx

QUESTIONS : Il y a des affiches qui interdisent l'accès et une barrière sur le Mont Poster. La municipalité ne pourrait-elle pas intervenir ?

RÉPONSE : Il y a malheureusement une poursuite en cour en ce moment.

Bernard Côté

QUESTIONS : Quelle est l'objectif du comité internet haute-vitesse ?

RÉPONSE : Conseiller Cedric Briggs planifie tenir une réunion bientôt et voir la situation des choses.

Jean-Marc Delacoste

QUESTIONS : Il y a une poursuite, est-ce que la municipalité se défend ?

RÉPONSE : Oui, les étapes avancent.

Faits saillants

Période de questions

Richard Dubois

QUESTIONS : Je ne comprends pas pourquoi le promoteur met la barrière. Il y a beaucoup de motocross.

RÉPONSE : Il faut être patient avant que la situation se règle.

Bernard Côté

QUESTIONS : L'accès du chemin Glen et chemin Bolton Pass (243), c'est dangereux ? Est-ce que des démarches ont été faites pour améliorer la situation ?

RÉPONSE : Oui, la MTQ a juste refusé la demande. On va réessayer.

PDC/js

Liste des dépenses de juillet 2016 / List of expenses for July 2016

Bolton Ouest

<i>#</i>	<i>Nom/Name</i>	<i>Montant/Amount</i>
6	Bell Canada	231,15 \$
15	Excavations R.P. Hume Inc.	6 070,23 \$
17	Hydro-Quebec	320,17 \$
51	Receveur général du Canada	1 611,86 \$
67	Ville de Lac Brome	28 951,00 \$
68	Construction DJL	7 232,09 \$
96	LOREN ALLEN	200,00 \$
120	MASTERCARD	128,81 \$
128	iTeract Inc.	91,92 \$
176	Les Entreprises Raymond Cherrier	10 358,73 \$
206	Revenu Québec	3 719,78 \$
207	Bell Mobilité Inc.	74,28 \$
224	MALEM	359,92 \$
239	Groupe Financier AGA Inc. in trust	1 118,37 \$
250	Xerox Canada Ltée	327,20 \$
316	Croco Promo Divertissement	505,89 \$
317	Chapitaux M.P. Réception	1 552,16 \$
355	Solange Paquette	112,00 \$
365	Somavrac C.C.Inc	22 320,08 \$
366	Félix-Antoine Huard	350,00 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1 771,01 \$
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	1 100,05 \$
320RALB	BIRD RALPH	1 534,00 \$
610FERM	FERLAND MICHAEL	1 300,45 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1 719,26 \$
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	1 100,05 \$
320RALB	BIRD RALPH	1 124,50 \$
610FERM	FERLAND MICHAEL	1 300,45 \$
320ALLL	ALLEN LOREN	570,91 \$
610LAVG	LAVOIE GUILLAUME	412,54 \$
	Banque	30,00 \$
Total		97 598,86 \$

Liste des paiements émis au 1 août 2016

List of payments issued August 1, 2016

#	Nom/Name	Montant/Amount
6	Bell Canada	227,46 \$
15	Excavations R.P. Hume Inc.	6 331,00 \$
16	André Paris Inc	1 807,99 \$
21	Paradis, Lemieux, Francis, avocats	4 440,62 \$
46	Petty Cash	253,48 \$
51	Receveur général du Canada	1 951,88 \$
61	MRC BROME-MISSISQUOI	824,25 \$
68	Construction DJL	403,55 \$
72	ROCH VALLIERES inc.	37 398,01 \$
120	MASTERCARD	649,29 \$
128	iTeract Inc.	91,92 \$
158	Barry Dwyer	58,63 \$
161	RONA LÉVESQUE	16,94 \$
176	Les Entreprises Raymond Cherrier	10 358,73 \$
177	THE RECORD	1 157,30 \$
181	Les Pompages West Brome	206,96 \$
207	Bell Mobilité Inc.	74,05 \$
209	Médias Transcontinental SENC	118,85 \$
239	Groupe Financier AGA Inc. in trust	504,84 \$
265	STECOR Inc.	80,48 \$
277	Central Maine & Québec Railway	831,00 \$
285	Neopost Canada Ltée	44,67 \$
341	Excavation Richard Bouthillette	8 677,16 \$
355	Solange Paquette	112,00 \$
357	Services Communautaire du Lac Brome	857,50 \$
365	Somavrac C.C.Inc	12 243,93 \$
368	Robyn Bryant	170,16 \$
368	Robyn Bryant	2 481,68 \$
369	GESTION JEAN MAROIS INC.	2 101,68 \$
370	Kelsey Renault Audio Visual	300,00 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1 763,36 \$
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	1 100,05 \$
320RALB	BIRD RALPH	1 546,15 \$

610FERM	FERLAND MICHAEL	1 396,75 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1 752,61 \$
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	1 100,05 \$
320RALB	BIRD RALPH	1 124,50 \$
610FERM	FERLAND MICHAEL	1 300,45 \$
	Banque	30,00 \$
Total		105 889,93 \$